



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

ABSENT : M. CHAILLOU Michel a donné pouvoir à Mme SERRANO Christiane

SECRETARE : Mme LANG Valérie

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers, s'il peut être rajouté 4 annexes, à savoir :

- Mission OPC Construction Ecole maternelle et restaurant scolaire,
- Vente de terrains à la Société SCHIEVER (Magasin ATAC),
- Achat du terrain cadastré ZN 201 appartenant à Monsieur HUCHET,
- Demande subvention Ecole.

L'assemblée donne son accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, informe le Conseil Municipal qu'au niveau du PLUi, l'Etat ne veut pas prendre en compte le scénario 3 du SCOT qui serait moins contraignant. Il faut maintenant privilégier la négociation au niveau du maintien et du développement des entreprises. Il propose aux Conseillers une réunion de travail le jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 30.

Il signale que l'inauguration de la MSAP n'est plus le 18 septembre 2017 mais le 16 octobre 2017 à 18 h 30.

En ce qui concerne la défense incendie dans les hameaux, une visite est programmée le 5 octobre 2017 pour visualiser l'implantation d'une citerne souple, dispositif déjà mis en place à Châtillon-sur-Loire.

Madame CENE Claudie fait part d'une demande du propriétaire du magasin « Au bon tropical marché » qui souhaiterait une autorisation de fermeture à 22 h 30 au lieu de 22 h 00 comme actuellement. Ce point sera vu avec Monsieur DESLOT Alexandre, Policier Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 09 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017_D084 MAPA ECOLE MATERNELLE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donne son accord au choix de la Commission MAPA de signer le marché de travaux d'un montant de 2 631 040.30 € HT.

2017_D085 MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour retenir le groupement PREVOT INGENIERE/Yves LEFEVRE pour une mission d'un montant de 43 822.90 € HT.

2017_D086 AVENANT N° 3 HONORAIRES ARCHITECTE LEYNET POUR L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 d'un montant de 50 161.53 € HT.

2017_D087 REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'instituer le nouveau dispositif du RIFSEEP au 1^{er} octobre 2017 aux corps des Adjointes Techniques et des Agents de Maîtrise.

2017_D088 TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, supprime le grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe du tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2017_D089 ADHESION NOUVELLE COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des Communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret et accepte en conséquence les statuts du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

2017_D090 MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE « FOURRIERE ANIMALE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que la compétence « Fourrière Animale » soit transférée à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et que le Maire de Bonny-sur-Loire conserve ses pouvoirs de police en ce qui concerne la capture et la garde des animaux en divagation.

2017_D091 MEDAILLE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la médaille de la Ville à une personne ayant œuvré de nombreuses années au service de la commune.

2017_D092 DENOMINATION DE LA PLACE AU 55 GRANDE RUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a choisi un nom de Place pour le 55 Grande Rue sous réserve de l'accord de la famille et autorise le maire à demander cet accord.

2017_D093 DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'inscription au budget communal 2017 les crédits suivants :

- Art. 62874 Remboursement de frais à la Caisse des Ecoles - 6 850.00 €
- Art. 657361 Subvention de fonctionnement Caisse des Ecoles + 6 850.00 €

2017_D094 RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport concernant l'exercice 2016. En complément de ce rapport le conseil est informé des conséquences que l'érosion des berges de Loire peut avoir sur la pérennité de notre forage.

2017_D095 RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son approbation au rapport annuel 2016 sur l'assainissement collectif.

2017_D096 RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE LA COMMUNE DE BRIARE, DU SARBPL & DU SPANC – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activités 2016 présentés.

2017_D097 VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE SCHIEVER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la vente de ces terrains.

2017_D098 ACHAT TERRAIN CADASTRE ZN 201 RUE DES JAMETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas acquérir ce terrain.

2017_D099 ACCORD DE PRINCIPE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans la mesure où il n'y aurait pas d'autres classes de découverte dans l'année scolaire 2017/2018, accepte de s'engager à hauteur de ce qu'elle a donné pour les classes de découverte 2016/2017 soit 5 500.00 €.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ Fait le point sur les sinistres de la Ville à savoir : dégâts des eaux dans un logement appartenant à la commune, les travaux sont finis et l'assurance à verser 1 300.00 € ; la pompe de la fontaine, il ne reste à la charge de la Commune que la franchise soit 285.00 € ; expertise le 11 octobre 2017 pour le fil coupé à la Champagne, la société Barco Etanchéité demande un dédommagement de 7 000.00 €. Monsieur MORIN défendra le dossier.

⇒ **Madame CENE Claudie** ▶ fait le bilan très négatif de l'accueil de Centre de Loisirs des mercredis. 1 200.00 € pour le mois de septembre restent à la charge de la Commune. Décide d'arrêter l'accueil à la journée à compter du 6 novembre 2017. Un accueil le mercredi matin sera mis en place jusqu'aux vacances de Noël. Si pas mieux, il n'y aura plus que l'accueil pendant les petites vacances.

⇒ **Madame LANG Valérie** ▶ annonce qu'elle ne renouvellera pas son mandat de Présidente du Comité des Fêtes en février 2018.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ évoque le lampadaire de la Rue du Château qui ne fonctionne pas.

▶ demande la date programmée pour déménager l'école des Grands avant les travaux ? Rendez-vous est pris pour le mardi 24 octobre 2017 avec l'aide des Services Techniques. Le matériel sera stocké dans le local TAP dans la cour de l'école des Petits.

▶ fait passer aux Conseillers le planning pour le Salon d'Art d'Automne.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-claude** ▶ informe que les journées Forum des Associations et Vide-grenier seront renouvelées les 8 et 9 septembre 2018 mais si la fréquentation n'augmente pas, ce sera les dernières et souligne que, deux campagnes de promotion forte seront conduites pour espérer une fréquentation plus soutenue.

▶ informe de la réunion du 12 octobre 2017 pour le calendrier des Fêtes.

▶ indique qu'aucune manifestation dans le cadre du PACT 2018 n'est prévu sinon le cirque dans les écoles si cela aboutit. A réfléchir pour quoi proposer en 2019.

▶ informe que le camping est fermé. Il faudra réfléchir sur une éventuelle reprise des compétences par la Commune avec reprise des abonnements. Un état des lieux sera fait vendredi 29 septembre 2017 avec Christian BEQUIN et les Services Techniques.

▶ évoque une réunion du Pays Giennois à La Bussière sur le zéro phyto et la démonstration de la société ALABEURTHE d'un matériel vapeur sèche.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ rappelle le Concert de Poche le samedi 30 septembre 2017 à Ouzouer-sur-Trézée et la Saint Hubert le dimanche 1^{er} octobre 2017 à 10 h 30 à Faverelles.

La séance est levée à 22 h 30.